

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 84/2024

OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS 2024 : DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N°3 PORTANT VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A
CHAPITRE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment l'article L.5217-10-6 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.7.5.133 du 21 novembre 2022 adoptant par droit d'option le Référentiel Budgétaire et Comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.8.17.171 du 19 décembre 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.8.14.243 du 18 décembre 2023 actant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2024 ;

VU la délibération Conseil Communautaire n°2024.1.5.5 du 5 février 2024 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Principal de la CAMVS, et autorisant le Président à procéder à des mouvements de Crédits de Paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et d'investissement) ;

CONSIDÉRANT la préconisation du Schéma Directeur du Tourisme d'une montée en puissance de l'événementiel touristique sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2024 au chapitre 011 pour conduire une étude de définition de cet événement ;

CONSIDÉRANT que les premières réflexions ont montré l'intérêt de s'appuyer sur un événement existant et reconnu, le festival « Les Affolantes », porté par l'association JS Festival ;

CONSIDÉRANT que la participation de l'agglomération à cet événement doit s'inscrire au chapitre 65 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'AUTORISER le virement de crédits suivants,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Objet	Section	Crédits	Service Gest.	Chapitre	Nature	Fonction	Montant
Subvention à l'association JS Festival	F	Origine	DET	011	617	633	- 25 000 €
		Destination	DET	65	65748	633	+ 25 000 €

Article 2 : Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Communautaire qui suit cette décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 16/07/2024

Accusé de réception

077-247700057-20240716-56565A-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2024

Publication ou notification : 25 juillet 2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

Franck Vernin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

LISTE DES AUTORISATIONS SPECIALES DE VIREMENT

Critères de sélection :

Pour l'exercice 2024
 Pour le budget 00 BUDGET PRINCIPAL
 Collectivité : CAMVS COMMUNAUTE D'AGGLO. MELUN VAL DE SEINE
 Pour tous les types d'AS
 Présentation par compte budgétaire
 Tri par compte budgétaire
 Pour les AS dont la date est comprise entre le 2024-07-15 et 2024-07-15
 Pour les AS de dépense et de recette
 Sans bornage de numéros
 Sans saut de page à chaque rupture
 Pour l'étape AS57
 Toutes les inscriptions

Compte Budgétaire					Exercice	Dépense Recette	No A.S.	Date Inscript.	Etape Budgétaire	Montant de l'A.S.
Gestion.	Fonct.	Nature	Opération	Libellé Compte						
DET	633	617		ETUDES ET RECHERCHES	2024	D	AS57000003	2024-07-15	AS57 FONGIBILITE DES CREDITS	-25 000.00
Disponible du compte			158 200.00						Total du compte budgétaire	-25 000.00

Compte Budgétaire					Exercice	Dépense Recette	No A.S.	Date Inscript.	Etape Budgétaire	Montant de l'A.S.
Gestion.	Fonct.	Nature	Opération	Libellé Compte						
DET	633	65748		SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DROIT PRIVÉ	2024	D	AS57000003	2024-07-15	AS57 FONGIBILITE DES CREDITS	25 000.00
Disponible du compte			45 000.00						Total du compte budgétaire	25 000.00